



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 28722

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les préoccupations exprimées à plusieurs reprises par les associations de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Celle-ci est aujourd'hui reconnue comme une affection de longue durée. Elle bénéficie donc d'un remboursement à 100 % pour les soins médicaux et paramédicaux mais pas jusqu'à présent pour les actes médico-sociaux. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28722

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6512

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)